

POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE CARAIBE



LA PECHE MARTINICAISE (I) :
SYNTHESE SOCIO-ECONOMIQUE

C. de MIRAS

Mars 1987

Document Scientifique n° 7

**IFREMER**
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE
POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

U.A.G
UNIVERSITE
DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

LA PECHE MARTINICAISE (I) :
SYNTHESE SOCIO-ECONOMIQUE

C. de MIRAS

Mars 1987

Document Scientifique n° 7

AVERTISSEMENT

Ce texte de synthèse a une double destination:

- d'une part, il constitue un document de travail à remettre au Conseil Régional à sa demande dans le cadre de la réflexion que cette collectivité a engagée suite aux difficultés exprimées récemment par les professionnels marins pêcheurs,

- d'autre part, il représentera la substance du Rapport Final d'un des trois volets du Contrat de Plan Particulier passé entre l'Etat, la Région Martinique et l'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour la Développement en Coopération), volet consacré à la petite production martiniquaise: l'exemple de la petite pêche.

RESUME

Une première synthèse des travaux de recherche réalisés par les économistes du Pôle Caraïbe mettra en évidence les principales caractéristiques de la pêche martiniquaise:

- la ressource halieutique y est naturellement limitée,
- la demande en protéines marines est traditionnellement forte en Martinique,
- la connaissance du milieu a été longtemps insuffisante,
- l'accès à la pêche n'est pas limité et l'effort de pêche global n'est pas contrôlé,
- la distribution non sélective des aides publiques a accentué la pression sur le milieu marin,
- la rentabilité économique moyenne des unités de pêche ne semble suffisante pour couvrir les charges récurrentes induites par l'augmentation de l'investissement technique,
- la politique de développement ne s'est pas dotée d'une structure de suivi économique.

A former synthesis of the researches carried out by the economists of Caribbean Pôle (Pôle Caraïbe) shows the principal characteristics of the Martiniquan fishing sector:

- the resource fisheries is naturally limited,
- the demand for marine protein is traditionally high in Martinique,
- the knowledge of the sector has been insufficient for a long time,
- the access to the fishing grounds is not limited and there has been no control of the general fishing effort,
- the non-selective distribution of public subsidy has accentuated the pressure in the marine environment,
- the average economic rentability of the fishing units does not seem sufficient to cover the recurring charges incurred by increase of technical investment,
- the developmental policies do not have a structure of economic follow-up.

Una primera síntesis de las investigaciones llevados a cabo por los economistas del "Pôle Caraïbe" pone en evidencia las características principales de la pesquería de Martinica :

- el recurso pesquero está naturalmente limitado,
- la demanda en proteínas marinas es tradicionalmente elevada en Martinica,
- el conocimiento del sector fué insuficiente por mucho tiempo,
- el acceso a la pesquería es ilimitado y el esfuerzo pesquero no está controlado,
- la atribución no selectiva de las ayudas públicas acentuó el esfuerzo hecho por el medio marino,
- el promedio de la rentabilidad económica de las unidades pesqueras no parece suficiente para equilibrar los gastos adicionales correspondientes al aumento de la inversión técnica,
- la política de desarrollo no se complementó con una estructura de continuación económica.

La situation du secteur pêche en Martinique en ce début 1987 est critique.

Il devient évident que les solutions qui ont longtemps prévaluées s'avèrent insuffisantes et que les mouvements sociaux qui surgissent maintenant témoignent de leur inadéquation.

Il est tout aussi patent que les supputations qui ont inspiré ces mesures passées méritent d'être reconsidérées pour que soit établi un cadre analytique de référence, capable à la fois d'intégrer et d'articuler les différents aspects naturels et humains du problème, mais aussi de servir de trame à la définition de mesures nouvelles, adaptées et coordonnées.

En ce qui concerne le bilan socio-économique de ce secteur et sur la base des résultats que nous avons accumulés depuis le début de nos travaux (octobre 1985) au sein du **Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe**, nous livrerons ici un premier état des lieux.

Il convient, en préambule, de rappeler que cette étude socio-économique est le résultat d'une collaboration active de l'**ORSTOM** et de l'**IFREMER**, renforcée par l'appui de l'**ARDECOMAG** et la participation du **COMITE DES PECHES**.

Au plan des collectivités locales, la coopération effective du **CONSEIL REGIONAL de la Martinique**, par un Contrat de Plan particulier et le **Projet de Recherche Interdisciplinaire**, a représenté un renfort considérable.

Enfin, l'intérêt et la bienveillance des **AFFAIRES MARITIMES** ont accompagné la réalisation de toutes les investigations qui sont en amont de la présente synthèse.

La situation de la pêche en Martinique est toute entière riviée à l'état de la ressource halieutique, étant entendu que cet état, lui-même, est en droite ligne le résultat d'une prédation humaine, active et continue. Autrement dit, dans la perspective d'un bilan du secteur pêche en Martinique, la situation de la ressource doit être traitée comme un phénomène conséquent alors que l'activité humaine, dans ses formes et son intensité, est sans doute la cause première du marasme qui affecte structurellement ce secteur d'activité.

Le corollaire de ce préambule est que l'indispensable action de reconstitution des stocks halieutiques passe nécessairement par la maîtrise et le contrôle de l'effort de pêche sous tous ses aspects, ceci constituant les prémisses de tout projet de développement et d'aménagement de ce secteur.

Mais afin d'écartier toute interprétation hâtive, il faut considérer que sauvegarde et reconstitution du stock vivant ne sont pas synonymes de perspectives d'accroissement considérable des captures, et a fortiori qu'une gestion de la ressource, la plus stricte soit-elle, ne sera pas nécessairement garante de l'autosuffisance alimentaire.

Pour reprendre les commentaires de notre collègue biologiste P. Fréon sur ce point, nous dirons avec lui que:

" Une diminution de l'effort de pêche entraînera sans aucun doute une augmentation sensible des rendements unitaires des captures, mais les prises totales n'augmenteront pas nécessairement de façon spectaculaire".

Pour comprendre la situation de la pêche martiniquaise, il faut circonscrire et analyser l'ensemble des variables interactives.

Bien qu'elles constituent ensemble l'équation de la pêcherie martiniquaise, nous les considérerons successivement selon le plan suivant:

- 1) La ressource halieutique est naturellement limitée.
- 2) La demande en protéines marines est traditionnellement forte.

- 3) La connaissance de l'état du milieu a été longtemps insuffisante.
- 4) L'accès à la pêcherie n'est pas limité et l'effort de pêche global n'est pas contrôlé.
- 5) La distribution non sélective des aides publiques a accentué la pression sur le milieu marin.
- 6) La rentabilité économique moyenne des unités de pêche ne semble pas suffisante pour couvrir les charges récurrentes induites par l'augmentation de l'investissement technique.
- 7) La politique de développement ne s'est pas dotée d'une structure de suivi économique.

1) LA RESSOURCE HALIEUTIQUE EST NATURELLEMENT LIMITEE.

Même si cet aspect de la question échappe totalement à la compétence de l'économiste, il importe de considérer ces données naturelles.

Nous le ferons ici de façon schématique à travers le point de vue d'un Océanographe de l'ORSTOM, J.A. Guérédrat (1):

" Géographiquement, la Martinique est une île haute donc dépourvue de plateau continental, bien que sur la côte Est on observe une petite bande côtière assez plate où se trouve un écosystème corallien altéré.

L'hydrologie de la région ne fait pas apparaître de zone d'upwelling susceptible d'augmenter la productivité biologique.

Ecologiquement l'écosystème ichthyologique est diversifié mais relativement pauvre."

Certes, la mangrove joue un rôle essentiel de nurserie mais complémentaire de la reproduction qui s'opère, elle, sur le plateau continental. Mais, en tout état de cause, la surface de la mangrove reste relativement modeste en Martinique.

Pour illustrer le caractère relativement limité du potentiel halieutique, la surface du plateau continental constitue un indice intéressant. Sur ce point, le Service de Cartographie de l'ORSTOM a pu établir la statistique suivante:

PROFONDEUR	SURFACE
De 0 à 60 mètres	665,50 KM2
De 60 à 100 M.	542
De 100 à 300 M.	240
Total	1447,50 KM2

Non seulement la surface du plateau continental est réduite mais, de plus, la zone de prédilection -généralement considérée comme surexploitée- de la petite pêche démersale et benthique représente déjà 83,4 % de cette surface (bien entendu, il convient de

considérer aussi le potentiel pélagique qui est sans rapport avec les dimensions du plateau continental mais dont l'évolution renverrait plutôt aux conséquences, pour la Martinique, des pêches industrielles internationales pratiquées dans l'Atlantique).

Ces quelques éléments laissent deviner sinon la pauvreté relative des fonds, en tout cas la fragilité consécutive de cette biomasse.

Cependant à l'intérieur même de ce système à dominante corallienne et aux caractéristiques naturelles particulières, on observe une diversité de situation et des contrastes forts entre des biotopes séparés par moins de 50 kilomètres: la Martinique et la Dominique au nord, ou la Martinique et Sainte Lucie au sud. Alors que les données naturelles initiales sont sans doute très peu différentes d'une île à l'autre, la situation de la ressource halieutique et, par voie de conséquence, l'état respectif des secteurs de pêche est, on le sait empiriquement, très contrasté: une production martiniquaise au mieux stationnaire et structurellement déficitaire en termes de couverture de ses besoins alimentaires, alors que les autres îles des Petites Antilles sont exportatrices de protéines marines (pour affiner cette proposition, il faudrait tenir compte à la fois de certains différentiels de densité démographique, mais aussi de la préférence à l'exportation que pratiquent sans doute certaines îles caribéennes).

Au delà de la "pauvreté relative" des fonds coralliens des Petites Antilles, il existe donc une spécificité martiniquaise perçue pour l'instant à travers des observations empiriques (qui vont de la taille des prises visibles au fond des canots aux récents mouvements sociaux) mais ces observations ont peu de chance d'être contredites par l'analyse scientifique des captures que réalise actuellement le Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe avec la collaboration du Comité des Pêches.

2) LA DEMANDE DE PROTEINES MARINES EST TRADITIONNELLEMENT FORTE

Ne disposant pas, pour l'instant, de statistiques de prises et de débarquements, il nous est impossible de fixer avec précision le niveau global de la production. On peut néanmoins s'en remettre à deux sources pour tenter d'évaluer un niveau probable de consommation.

La première consiste à prendre en compte d'une part, l'importation, statistiquement connue (Service des Douanes) et, d'autre part, la production locale telle qu'elle est estimée par les Affaires Maritimes. La première source conduit à considérer, pour l'année 1984 par exemple, que les importations (4539,33 tonnes) et la production locale (5100 tonnes) livrent au total sur le marché martiniquais environ 9600 tonnes de produits marins, soit une consommation par tête de 29,5 kilogrammes pour l'année donnée.

La seconde source est l'enquête nutritionnelle réalisée par l'ORSTOM en 1981 (2). Elle indique (page 117) pour l'ensemble de la Martinique, une "ration-jour" individuelle de 21,7 grammes de morue salée et de 48,1 grammes de poissons frais. Si on ramène ces données à l'année, on obtient un chiffre de consommation moyenne par tête proche de notre première évaluation: 25,47 kilogrammes de parties comestibles, soit, en considérant arbitrairement que ce poids représente 85 % du poids total acheté, une quantité annuelle de 29,96 Kgs.

Mais la concordance de ces deux sources n'est pas parfaite. En effet, si l'on considère les importations de morue salée, on constate effectivement qu'en 1980, les quantités importées atteignaient 2231,32 tonnes soit une consommation individuelle journalière moyenne proche de 20 grammes.

En ce qui concerne le poisson frais et congelé, la quantité totale consommée en 1980 atteint, selon cette même enquête, 5705 tonnes; or sachant que l'importation de "poisson frais et réfrigéré" s'élevait en 1980 à 1599 tonnes, il arrive que la production locale n'était théoriquement que de $5705 - 1599 = 4106$ tonnes, contre 5000 tonnes selon les Affaires Maritimes pour la même année.

Mais s'il apparaissait que les statistiques douanières minimisaient l'importation de "poisson frais et réfrigéré", la production locale serait surévaluée d'autant.

Il n'en reste pas moins que, quelles que soient les quantités pêchées localement, la consommation de produit de la mer par habitant et par an, reste traditionnellement importante en Martinique.

3) LA CONNAISSANCE DE L'ETAT DU MILIEU HUMAIN DANS SES ASPECTS

SOCIAUX ET ECONOMIQUES, ET DU MILIEU NATUREL, DANS SES ASPECTS

HALIEUTIQUES ET BIOLOGIQUES, EST ENCORE INSUFFISANTE.

Si l'on considère l'ensemble des travaux (au demeurant peu nombreux) qui ont eu comme objet, depuis deux décennies, le secteur pêche en Martinique, il en ressort un contraste important entre la minceur de l'analyse et l'intensité croissante de la crise qui atteint maintenant ce secteur.

Cette littérature, à quelques exceptions près, se caractérise par son caractère volontariste, peu propice à rendre intelligible une situation présente de plus en plus critique, et plutôt enclin à se projeter dans un développement avenir.

Avec cette déficience de réflexions préalables, les pouvoirs publics et les professionnels de la pêche se sont trouvés trop longtemps démunis pour appréhender la complexité des mécanismes bio-économiques et les infléchir.

Dans un tel contexte, les approximations ou les vœux pieux se sont substitués parfois à l'analyse. Il a pu en résulter des actions mal adaptées, aux effets inattendus qui, aujourd'hui, ne facilitent pas une perception claire de l'enchaînement des faits: distinguer causes et conséquences n'est plus une opération simple et immédiate car elles s'imbriquent de façon apparemment inextricable. Cet écheveau pousse les acteurs du développement dans une sorte de fuite en avant car la réalité sociale et politique n'attend pas: réactivation de la production locale, autosuffisance alimentaire, soutien social et économique aux professionnels de la mer, modernisation de l'économie sont autant d'objectifs qui conduisent à une intervention publique de plus en plus active dans le secteur pêche mais dont les conséquences peuvent être mal maîtrisées.

De ce point de vue, la Recherche, qu'elle soit biologique ou socio-économique, se doit de contribuer à rendre intelligible la réalité du secteur pêche en Martinique et aider ainsi la prise de décision.

4) L'ACCES A LA PECHERIE N'EST PAS LIMITE ET L'EFFORT DE PECHE

GLOBAL N'EST PAS CONTROLE.

La pêche martiniquaise est singulière du fait de son caractère d'ouverture absolue: on peut affirmer qu'il n'existe, ni traditionnellement ni dans la mise en oeuvre des règlements, aucune barrière à l'entrée dans cette activité.

Cette totale perméabilité a un certain nombre de conséquences: au plan statistique, par exemple, elle conduit à rendre impossible l'évaluation précise du nombre d'actifs, permanents ou occasionnels.

On sait, de façon approximative, que:

"il faut ajouter aux marins recensés, un nombre égal de journaliers non portés au rôle d'équipage et de quatre cents à cinq cents "plaisanciers" souvent des marins pêcheurs retraités, qui pratiquent la pêche de façon plus ou moins suivie sur des embarcations non armées avec un rôle d'équipage" (3, p.9).

La pêche martiniquaise se caractérise aussi par une extrême liberté d'activité des prédateurs humains. Le marin pêcheur professionnel, le retraité, le pêcheur clandestin doté du même équipement que le professionnel, le plaisancier, le touriste de passage, tous peuvent, de fait, pratiquer la pêche sans limite ni d'engins, de périodes, d'espèces, de tailles ou de lieux...

Certes, il existe des textes réglementaires qui stipulent les limites de la pêche non professionnelle, mais quid de leur application ?

En 1984, les Affaires Maritimes ont établi en tout et pour tout quelques dizaines de procès-verbaux et avertissements... On s'interroge aussi sur la portée réelle des tentatives d'interdiction de la maille "25" dans la fabrication des casiers. Mais quel sens aurait une sévérité accrue mais ponctuelle dans un secteur en crise ?

Au plan écologique, la conjonction de ces deux caractéristiques de la pêche martiniquaise laisse deviner la pression que subit le milieu marin littoral compte tenu à la fois des us et des coutumes, des habitudes,

mais aussi paradoxalement de la politique active de développement, fondée sur l'accroissement de l'investissement technique et de l'effort de pêche, de ce secteur.

On pourrait supposer que cette totale liberté d'accès et de prédation du domaine halieutique soit régulée naturellement selon l'état du stock et l'évolution des prises. Or il n'en est rien.

Certes les effectifs de marins pêcheurs se sont notablement réduits depuis 15 ans puisque leur nombre a été globalement divisé par deux (de 1765 en 1970 à 955 en 1985). Mais on peut penser que plusieurs facteurs perturbent les mécanismes de régulation et conduisent au maintien global d'un effort de pêche encore disproportionné en regard des capacités réelles du milieu marin martiniquais.

Un de ces facteurs d'inertie de l'effort de pêche est à chercher du côté de pratiques traditionnelles de la société martiniquaise. Sans nous engager dans l'analyse de cette dimension du problème, il n'est pas possible de l'ignorer.

La coercition des Pouvoirs Publics trouve rapidement ses limites dans l'habitude culturelle et la tradition d'un rapport à la mer, et la gestion de la cité selon des règles dites modernes (au sens où il s'agit de gérer une ressource collective rare quelle qu'elle soit) se trouve sans doute confronter ici à une tradition qui prime encore le droit. Mais la primauté de la coutume sur la règle écrite va être grosse de conséquence quand il va s'agir, pour les mêmes Pouvoirs Publics, de conduire une politique de développement de ce secteur.

Nous verrons même (et c'est là le second facteur d'inertie) comment les diverses mesures de développement telles qu'elles ont été mises en oeuvre depuis quelques dizaines d'années jusqu'à ce jour participent activement à cette dérégulation par laquelle l'effort de pêche et l'état de la ressource sont totalement déconnectés...mais nous observerons aussi que cette déconnection trouve à son tour ses limites: la situation sociale actuelle est là pour en attester.

Ce qui est en question ce n'est pas en soi l'absence de coercition publique (qui elle-même prend en compte une réalité culturelle prégnante) mais ce sont les conséquences de cette permissivité qui, nous le verrons, est fondamentalement incompatible avec une politique de gestion de la ressource. L'inexistence de barrière à l'entrée et l'absence de contrôle de l'effort de pêche vont devenir elles-mêmes absolument antagoniques avec toute perspective de développement de ce secteur.

5) LA DISTRIBUTION NON SELECTIVE DES AIDES PUBLIQUES

A ACCENTUE LA PRESSION SUR LE MILIEU MARIN.

Aujourd'hui, l'intervention publique dans le secteur pêche revêt deux aspects principaux: l'un social et l'autre, économique. Mais leur impact respectif sur l'état de la ressource doit être distingué.

A) L'aspect social recouvre principalement les diverses prestations sociales (Retraite et Maladie essentiellement). Nous ne nous y arrêterons pas dans la mesure où ce type d'intervention ne semble pas avoir un effet direct sur l'effort de pêche.

Néanmoins, on observera que l'ensemble des prestations versées en 1985 par l'Etablissement National des Invalides de la Marine (E.N.I.M.) à ses ressortissants martiniquais s'élevait à près de 64 millions de francs. Le montant des cotisations (titres émis par le Trésor) atteignait, navires de commerce inclus, 12,21 millions de francs, soit un taux de couverture (des prestations par les cotisations) égale à 19 % environ.

Mais cette situation de péréquation nationale ne produit sans doute pas d'effets directs massifs sur l'effort de pêche. Certes, il faut être inscrit maritime pour prétendre obtenir diverses aides publiques à l'équipement, mais à l'inverse on peut penser que le versement d'une retraite pourrait tendre à atténuer la pratique intensive de l'activité.

En tout état de cause, même s'il peut exister des effets indirects de l'aide sociale sur l'effort de pêche, ceux-ci sont très certainement mineurs comparés à l'impact considérable et immédiat de l'aide publique, de type économique, sur l'effort de pêche.

B) L'aide publique, de type économique recouvre différentes formes et émane de diverses instances, mais en premier lieu elle se caractérise par son absence de sélectivité réelle.

Avant d'envisager l'évolution et la destination des aides publiques, on observera, en premier lieu, que l'aide publique, d'origine étatique ou régionale, destinée aux navires de plus de 8 mètres ou du type yole plastique est singulière par le fait de son absence de véritable sélectivité, hormis les conditions de strict octroi du crédit bancaire mais qui n'ont que peu de lien avec une politique d'aménagement de la pêcherie et de rentabilisation des unités promues.

Le filtre administratif mis en place à travers la commission d'attribution semble être davantage un détour bureaucratique qu'une instance de sélection.

L'attribution des aides s'effectue essentiellement selon la demande des marins pêcheurs; ni les contraintes liées à un plan de gestion de la ressource, ni, pour les navires de plus de 8 mètres, les aptitudes professionnelles des bénéficiaires ne semblent avoir constitué des critères discriminants de l'allocation des aides publiques.

Outre la modernisation des embarcations, il en a résulté une extension probable de la flottille et un maintien voire un renforcement général de l'effort de pêche sur la ressource démersale et benthique.

Nous étudierons cette situation, en matière de petite pêche et de pêche côtière, à travers l'essence détaxée et le financement de yoles améliorées, car ces deux chapitres concourent directement à maintenir et renforcer l'effort de pêche en Martinique. C'est même l'objectif que l'intervention publique, de type économique, s'assigne explicitement; on peut lire dans le document qui définit le Plan-Pêche (4,p.26)

"...Face à cette situation, les objectifs du Plan doivent être les suivants:

1° Maintenir la pêche côtière au niveau de production actuel et si possible le rétablir au niveau le plus élevé atteint au cours des dix dernières années (5.500 tonnes en 1971) de façon à conserver sa part relative dans l'approvisionnement du marché et à permettre la survie d'un secteur économique qui fait toujours vivre, tant bien que mal, environ 20.000 personnes.

- en freinant la diminution du nombre de yoles traditionnelles;

- en augmentant la productivité grâce à la mise en service d'embarcations traditionnelles améliorées;

- en encourageant la construction d'une flottille de navires améliorés polyvalents susceptibles d'accéder à des lieux de pêche nouveaux et d'une rentabilité accrue."

a) Essence détaxée:

En 1985, environ 4,4 millions de litres d'essence détaxée ont été vendus aux marins pêcheurs.

Si depuis 15 ans le nombre des bénéficiaires

d'essence détaxée est passé de 1047 (1972) à 776 (1985), on observe que le litrage d'essence vendu est resté grosso modo stable sur la période, ce qui pourrait signifier que l'effort de pêche individuel s'est accru.

Si l'on considère l'exonération proprement dite mais aussi le montant alloué aux bénéficiaires au titre de "l'aide au maintien de l'emploi", ce sont ainsi 9,5 millions de francs qui sont allés en 1985 de l'Etat vers le secteur pêche de la Martinique.

b) L'Aide à la Modernisation de la Pêche.

Nous ne rappellerons pas dans la présente note le détail technique du soutien public. Nous enregistrerons seulement les niveaux et les tendances d'évolution de cette aide.

Sur la base des informations dont nous avons disposées, il ressort que depuis 1979, date de mise en place du second "Plan-Pêche", les acquisitions d'embarcations primées ont évolué de la façon suivante:

ANNEE	Navire de 9 à 11 M. Diésel	Yole "Améliorée" Hors-bord	Yole Bois H.B.
1979	2		
1980	2		
1981	2		
1982	6	21	2
1983	9	52	4
1984	5	93	6
1985		34	1
1986	4	86	
Total	30	286	13

Si schématiquement, on considère que seules les embarcations et navires équipés d'une propulsion diésel ont pu pratiquer un type de pêche différent de celui de la petite pêche, on constate que 90 % des embarcations primées ont vocation à pratiquer la petite pêche.

En valeur nominale, l'évolution des aides à l'équipement est la suivante:

ANNEE	MONTANT TOTAL AIDE PUBLIQUE dont % REGION
1979	483850 F. 36 %
1980	554835 F. 27,9 %
1981	1440822 F. 26 %
1982	2855117 F. 53,6 %
1983	2593287 F. 56,4 %
1984	2682896 F. 78,3 %
1985	643864 F. 100 %
1986	2197815 F. 100 %

Si de 1979 à 1981, l'essentiel de l'aide publique était d'origine étatique (Etat et FIDOM), depuis 1982, la part régionale est croissante pour être même exclusive depuis 1985.

On observe que depuis 1982, le montant courant de l'aide publique d'équipement oscille autour de 2,5 millions de francs par an (sauf en 1985).

On peut remarquer aussi qu'en 1986, à côté du financement de nouvelles embarcations, apparaissent des demandes d'aides pour des équipements.

En valeur, et en moyenne sur les trois dernières années, on peut considérer que les deux tiers de l'aide régionale vont à l'équipement de la petite pêche compte tenu des types d'embarcations primées.

En outre, il conviendrait de s'assurer que ces aides visent bien le renouvellement et la modernisation de la flottille, mais aucune disposition réglementaire ne permet d'affirmer que les nouvelles embarcations mises à la mer sont acquises en remplacement d'anciennes yoles ou gommières. On peut craindre au contraire qu'il y ait eu ainsi tendance à l'extension de la flottille de petite pêche.

Certes, cette politique d'intervention publique a permis à des activités nouvelles de construction navales martiniquaises de se développer localement puisque l'essentiel des 300 yoles de plastique et de bois est sorti d'unités de fabrication locale.

Mais, en tout état de cause, ce marché n'est pas indéfiniment extensible. On peut même considérer que pour ce qui est du marché des yoles à propulsion "hors-bord", propriétés d'inscrits maritimes, les trois quarts de la demande virtuelle ont dû probablement être couverts (si l'on raisonne en considérant que ces dossiers

émanent des inscrits maritimes les plus actifs, qu'un marin pêcheur acquiert une seule yole et que la durée de vie technique de ces embarcations est d'environ dix ans).

A cette aide publique, étatique et régionale, il conviendrait d'ajouter la bonification d'intérêt des prêts bancaires servis par le Crédit Maritime pour évaluer précisément la masse de l'aide publique directe à l'équipement.

Mais il conviendrait de prendre aussi en compte la prime de première installation (22 unités primées selon nos informations, à raison de 12000 F. pour les yoles non-diésélisées et 24000 F. pour les yoles diésélisées), l'aide à la mutation technologique et les aides exceptionnelles.

Pour conclure sur l'absence de sélectivité de l'aide publique sous toutes ses formes, nous avons constaté qu'elle a eu une première conséquence qui a été de maintenir une forte pression, en termes de carburant et d'embarcations, sur une ressource locale probablement en voie d'épuisement, en faisant donc baisser la rentabilité générale de l'activité halieutique.

Une autre conséquence de cette distribution large des aides publiques a été, nous le verrons, d'augmenter l'endettement de marins pêcheurs, le plus souvent traditionnels, peu à même de se doter des moyens comptables nécessaires pour suivre l'évolution de leur activité et donc prévoir les adaptations, voire les indispensables réorientations d'activité.

La logique économique générale à l'oeuvre dans la pêche en Martinique est plus proche d'un secteur traditionnel de subsistance que de l'entreprise structurée. Sur ce secteur de petite production, est venue se plaquer une politique de développement par l'investissement technique alors que les marins pêcheurs étaient incapable de situer le niveau de la rentabilité de leur unité de pêche et leur évolution au sein d'un secteur globalement en récession puisque chaque nouveau subventionnement les rapprochaient du point critique.

6) LA RENTABILITE ECONOMIQUE MOYENNE DES UNITES DE PECHE

NE SEMBLE PAS SUFFISANTE POUR COUVRIR LES CHARGES

RECURRENTES INDUITES PAR L'AUGMENTATION

DE L'INVESTISSEMENT TECHNIQUE.

Nous utiliserons trois sources d'information pour avancer cette hypothèse forte.

La première source, institutionnelle, est le résultat de l'exploitation informatique des attributions d'essence détaxée pour l'année 1985, et rapportée à l'endettement de la profession vis à vis du Crédit Maritime Mutuel.

Le second élément d'appréciation vient de nos enquêtes directes réalisées auprès des marins pêcheurs pendant la période de Miquelon (de janvier à juin 1986).

La troisième approche de cette baisse de rentabilité se situera dans le rapport conflictuel qui se développe entre importation et production locale, et en constituera sinon un indice, au moins une conséquence.

A) Niveau d'activité et endettement.

Sans reprendre par le menu nos résultats (5), nous rappellerons les principales conclusions auxquelles nous avons abouties, en invitant le lecteur à se reporter au document référencé pour le détail de la démonstration:

En ce qui concerne les Encours de Crédit:

" Si l'on considère à la fois le niveau d'activité (mesuré en termes de consommations annuelles d'essence détaxée), le nombre de dossiers et les montants des encours,... nous observons que le niveau d'activité détermine très nettement le niveau d'endettement, les deux paramètres évoluant de façon symétrique à deux niveaux:

- d'une part, du point de vue du nombre de demandes de prêts: sur 743 bénéficiaires d'essence détaxée, 280 personnes ont eu recours au crédit bancaire, soit près de 2 marins pêcheurs sur 5, avec une nette concentration dans les catégories les plus actives (...).

- d'autre part, en termes de niveaux relatifs des encours, donc en valeur, par catégorie, la concentration dans les tranches hautes (d'activité) est nettement confirmée.

En ce qui concerne les Impayés:

" Là encore, le niveau d'activité n'est pas sans rapport avec le niveau des Impayés: Plus les niveaux d'activité et d'endettement sont élevés et moins la solvabilité paraît satisfaisante.

Plus on s'élève dans l'échelle d'activité, et plus la proportion de dossiers litigieux et de sommes impayées augmente: les premiers 40 % des pêcheurs, les plus actifs concentrent les deux tiers des sommes impayées et presque autant de dossiers litigieux.

" On peut donc en conclure que, compte tenu des investissements qu'il nécessite, un niveau d'activité élevé oblige deux marins pêcheurs sur trois à recourir au crédit et, à partir de là, les difficultés de remboursement apparaissent de façon générale à hauteur de 10 % des crédits contractés et dans une proportion de un dossier de crédit sur trois".

" En outre, le niveau relativement stable des impayés (par rapport aux encours et par catégorie d'activité) autorise à avancer, dans l'hypothèse d'un accroissement de l'activité, que la valeur marginale marchande des captures et le coût récurrent marginal sont égaux (c'est à dire que théoriquement une activité plus soutenue amène l'unité de pêche à accroître ses captures et donc à améliorer ses recettes, mais l'augmentation de l'effort de pêche induit aussi des coûts supplémentaires qui vont annuler le gain net que l'on pouvait attendre d'un niveau d'activité supérieur)."

Certes, l'analyse précédente est fondée sur des niveaux d'encours bancaires évalués en fin de période de casier (de juillet à novembre), c'est-à-dire sur une phase d'activité peu rémunératrice. Ceci cependant ne la remet pas en question, d'une part parce que le crédit court sur plusieurs années et donc le niveau actuel des impayés est établi compte tenu du cycle carême/hivernage, et d'autre part les indications de résultat que nous avons pour la dite période de Miquelon n'incitent guère à l'optimisme pour la majorité des marées et des unités de pêche.

B) Etude empirique de la recette brute et des coûts variables sur un échantillon de marins pêcheurs

durant la période de Miquelon (yole plastique).

A côté des tendances lourdes repérées au niveau institutionnel, nous avons disposé de données chiffrées relatives à la recette brute et aux coûts variables de 55 unités de pêches réparties sur l'ensemble du littoral martiniquais. Pour des raisons logistiques, seule la période de Miquelon a été étudiée, mais celle-ci ayant la réputation d'être pour les marins pêcheurs l'occasion d'améliorer leur situation financière, les résultats obtenus seront particulièrement stratégiques à l'échelle d'une année.

Un raisonnement à la moyenne (toutes communes et tous types de pêche confondus) fait apparaître les résultats suivants par sorties de pêche (à raison d'une douzaine de sorties par mois par unité de pêche):

POIDS CAPTURE	:	30	Kgs
POIDS VENDU	:	28,64	Kgs
PRIX DE VENTE MOYEN AU KILO:		27,21	Fcs
RECETTE BRUTE	:	779,37	Fcs
COÛTS VARIABLES	:	446,67	Fcs
ROLE	:	100,00	Fcs
FRAIS FINANCIERS (estim.)	:	80,00	Fcs
RECETTE NETTE (HORS ASSURANCE ET AMORTISSEMENT)	:	152,70	Fcs
dont Part Patron	:	91,62	Fcs
REVENU NET MENSUEL MOYEN MIQUELON	:	1145.25	Fcs

=====

Même si nous considérons que:

- quelques recettes, clairement circonscrites, ont été sous évaluées,
- certaines dépenses ont été notoirement sur-évaluées dans une commune particulière et pour un petit nombre de marins pêcheurs identifiables,
- le niveau de l'autoconsommation relève partiellement le résultat net: à raison d'une moyenne d'autoconsommation mensuelle de 16 Kgs environ, le revenu

net total (marchand et non marchand) passe à 1598,32 Fcs,

ces données indiquent tendanciellement la médiocre performance de la pêche martiniquaise durant la période de Miquelon (1986).

Certes, ces données établies en moyenne doivent être considérées aussi selon leur distribution, afin de préciser la diversité des situations des unités de pêche.

Sans les détailler par commune et par type de pêche, on retiendra que pour notre échantillon, les résultats nets rapportés à l'échelle d'un mois (hors amortissement du matériel et hors assurance) se distribuent de la façon suivante:

RESULTAT NET (en francs)	fi	%
Y < 0 Fc.	13	23,64
1 < Y < 999 Fcs.	9	16,36
1000 < Y < 1999	9	16,36
2000 < Y < 2999	12	21,82
3000 < Y < 3999	3	5,45
4000 < Y < 4999	2	3,64
5000 < Y < 5999	2	3,64
6000 < Y < 6999	1	1,82
7000 < Y < 7999	1	1,82
8000 < Y < 8999	0	0
9000 < Y < 9999	1	1,82
+ DE 10000	2	3,64
TOTAL	55	100,00

Si l'on compare ces niveaux de rémunération (ramenés au mois) avec le SMIC, on constate que:

- près de 84 % des unités de pêche dégagent un résultat net d'exploitation inférieur au Salaire Minimum (21,76 Fcs de l'heure au premier semestre 86 soit environ 4000 Fcs mensuels),

- près de 11 % des unités de pêche fournissent un revenu net compris entre une fois et deux fois le niveau du SMIC,

- 5 % des unités de pêche étudiées ont eu,

pendant la période de Miquelon et durant les mois observés, un résultat d'exploitation net supérieur à 8000 Fcs mais il est intéressant de noter que, pour ces quelques unités de pêche privilégiées, ce niveau de résultat tient seulement à un petit nombre de pêches particulièrement fructueuses, parmi d'autres, moyennes voire médiocres. La distribution générale de la recette brute par sortie, toutes unités de pêche confondues, atteste d'ailleurs du caractère très marginal de ces coups de pêche extraordinaires:

RECETTE BRUTE PAR SORTIE	% des SORTIES
0 franc	25,55 %
de 1 à 999 F.	48,68 %
de 1000 à 1999 F.	15,75 %
de 2000 à 2999 F.	6,15 %
de 3000 à 3999 F.	1,93 %
de 4000 à 4999 F.	0,72 %
de 5000 à 5999 F.	0,57 %
de 6000 à 6999 F.	0,22 %
de 7000 à 7999 F.	0,07 %
de 8000 à 8999 F.	0,07 %
de 9000 à 9999 F.	0,07 %
10000 F. et plus	0,22 %

A partir des données recueillies, il devra être possible d'établir des simulations permettant théoriquement de faire varier le revenu net disponible en fonction de paramètres déterminants (encours de crédit, coût du rôle, nombre de sorties dans l'année, prix de vente des captures). Nous avons esquissé une première tentative qui doit être considérée comme sommaire et provisoire. Sur la base de notre échantillon et de nos résultats, elle montre qu'un niveau de revenu moyen mensuel équivalent au SMIC pourrait être atteint théoriquement et toute chose égale d'ailleurs par l'augmentation de 50 % du poids moyen vendu par sorti ou par la hausse de 50 % du prix de vente moyen (ou, au prix actuel, d'un subventionnement équivalent).

Notons que l'extinction de la dette (encours 86) aboutirait à multiplier par 1,75 le revenu net et que, cette dernière mesure couplé à une réduction de moitié du coût du rôle, ce même revenu net en moyenne pourrait doubler (2,2) son niveau actuel. Mais une telle augmentation serait insuffisante pour atteindre le niveau du Salaire Minimum mensuel (2200 contre 4000 environ).

Nous insistons pour rappeler qu'il ne s'agit

là que d'estimations destinées à montrer le niveau moyen du revenu et les incidences que pourraient avoir certaines mesures. Ultérieurement, nous reviendrons sur ces simulations pour tenir compte plus exactement de la complexité des interactions et de la diversité des paramètres.

Il conviendra d'insister particulièrement sur la difficulté, en matière halieutique de raisonner selon l'hypothèse de "toute chose égale d'ailleurs" quand il s'agit de volume de captures.

C) Production locale halieutique et importation.

A l'éclairage de ces résultats, on peut maintenant comprendre le recul, pour des raisons de coûts et de quantités, de la pêche locale par rapport aux importations de Guyane ou du Venezuela.

Pour ces deux exportateurs de protéines marines, la situation est exactement l'inverse de celle de la Martinique: leur ressource halieutique est abondante et leurs coûts d'exploitation moindres.

Or, la Martinique avec sa proximité géographique, son pouvoir d'achat élevé, sa forte consommation en produits de la mer et son déficit de production halieutique, constitue évidemment un marché idéal pour ceux-ci.

D'un point de vue statique, il est clair que la production locale est en difficulté pour affronter cette concurrence extérieure. Et, en termes dynamiques, la situation ne risque probablement pas de s'améliorer.

Voulant tendre vers son autosuffisance alimentaire, la Martinique s'est engagée dans une politique volontariste de reconquête de son marché intérieur de produits de la mer avec comme objectif de maintenir et si possible d'améliorer la couverture de ses besoins par une politique de relance de l'effort de pêche et de modernisation de sa flotte.

Mais nous avons expliqué les contre-performances obtenues qui ont aggravé le déficit de gestion des unités de pêche en tirant évidemment leurs prix de vente à la hausse sans probablement accroître leur part de marché puisque les prix de l'importation restaient environ deux fois inférieurs.

La relance de l'investissement technique, par l'affaiblissement de la rentabilité des unités de pêche et l'appauvrissement renforcé des fonds, a induit

indirectement et paradoxalement la primauté de l'importation.

Il est à craindre que toute mesure qui viserait à tenter de reconquérir des parts de marché par une politique de soutien croissant de l'effort de pêche par l'augmentation réelle des prix de détail, par la limitation volontaire de l'importation ou le sur-équipement des unités de pêche, aurait une double conséquence:

- accélérer l'érosion de la rentabilité de la production locale et donc élargir encore davantage son différentiel avec la pêche guyanaise ou vénézuélienne (et donc faire le lit de l'importation), l'état des ressources respectives étant évidemment le noeud de cette évolution.

- réduire l'approvisionnement local, avec des effets inflationnistes inévitables en développant l'insatisfaction des consommateurs.

Au passage, considérons qu'une politique qui tenterait à la fois de limiter l'importation et la pression sur le stock halieutique martiniquais aurait exactement ces mêmes conséquences.

Par contre, il faut se demander si l'importation, maîtrisée et contrôlée, ne doit pas être aussi envisagée comme le moyen temporaire de soulager et de reconstituer la ressource halieutique démersale martiniquaise et donc à terme d'ouvrir de nouvelles perspectives d'exploitation -rationnelle- de la pêcherie (certes, avec la difficulté pour la production marine locale de reprendre pied sur le marché martiniquais qu'elle aurait temporairement laissé aux importations, mais on peut imaginer divers pare-feux contre ce risque réel).

7) LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT NE S'EST PAS DOTE

D'UNE STRUCTURE DE SUIVI ECONOMIQUE

La politique de développement qui a eu pour objectif légitime d'améliorer la situation de professionnels et de redresser le taux de couverture de la consommation intérieure par la production locale, aboutit à des effets exactement inverses: par les charges récurrentes qu'elle induit elle participe activement à la dégradation économique du secteur mais aussi, en tant qu'incitation à pêcher, à la dégradation écologique des fonds.

Il y a eu sans doute plusieurs réponses à la baisse de rentabilité du secteur:

- reflux probable d'actifs vers d'autres secteurs d'activité,
- passage à un statut de clandestin continuant la même activité mais hors de la législation sociale en vigueur,
- renforcement de la pratique du métier appuyé en cela par les pouvoirs publics, avec l'objectif d'améliorer rentabilité et rendement par l'amélioration de l'investissement technique.

Mais ces dernières intentions sont restées des voeux pieux car parallèlement au subventionnement de nouvelles embarcations dites yoles améliorées, aurait dû être mis en place sinon un plan explicite de gestion de la ressource, au moins la prise en compte de la contrainte "ressource".

En outre, aucun suivi, ni technique ni économique, de cette flottille n'a été envisagé alors qu'il aurait permis aux Autorités de s'assurer qu'effectivement les pratiques de pêche se modifiaient (lieux de pêche nouveaux, engins différents par exemple) et que les résultats économiques étaient viables.

D'emblée, le plan s'est trouvé déformé: un de ses objectifs initiaux était de délocaliser la petite pêche pour soulager les petits fonds littoraux; à cet égard, il était prévu d'équiper les embarcations d'une centrale hydraulique, d'un sondeur, d'une V.H.F. et d'un conteneur isotherme, autant d'éléments qui étaient destinés à encourager une pêche en zone plus profonde et plus éloignée des côtes martiniquaises.

Autant pour les navires de plus de 8 mètres

que pour les yoles dites améliorées, il a manqué, à côté des financements publics préférentiels une série de mesure d'accompagnement dont la principale aurait pris la forme d'un suivi au moins économique de l'activité de la flottille promue sous la forme d'un appui à la gestion. La mise en place d'une structure de suivi des résultats des unités promues aurait permis d'infléchir la destination et le flux de l'aide au vu des tendances observées.

Mais la quasi totalité des aides attribuées n'ont eu comme effet, au plan technique, que le développement de coques en plastique, accompagné d'un renforcement de la motorisation de type hors bord. Ni les lieux de pêche, ni les méthodes de pêche n'ont évolué. Faute de suivi et de contrôle simultanés des interventions publiques, non seulement les objectifs techniques n'ont pas été atteints, mais les retombées économiques se sont révélées en moyenne négatives et le projet qui se donnait comme but de réduire la pression prédatrice sur la zone littorale en améliorant la rentabilité des unités de pêche semble être allé à l'opposé: ni la pression ne s'est réduite, ni la rentabilité ne s'est améliorée.

Ainsi ce qui apparaissait comme un moyen d'améliorer la rentabilité des unités de pêche, paradoxalement mais inéluctablement, va engendrer des charges d'exploitation supplémentaires et dégrader encore un peu plus une situation structurellement déficitaire.

L'absence de tout suivi économique collectif n'a pas permis de prévoir les tensions économiques qui s'accumulaient, en même temps que le flux continu de nouvelles subventions d'équipement les aggravait.

Et aujourd'hui, à nouveau les marins pêcheurs se tournent vers les pouvoirs publics pour faire face à l'approfondissement de leur déficit de gestion et à leur endettement croissant et multiforme.

Les mécanismes économiques qui sont à l'oeuvre dans le secteur pêche depuis plusieurs années se combinent dans un cercle vicieux selon lequel un problème (baisse de l'exploitation) appelle une solution (renforcement de l'équipement) qui à son tour fait problème (déficit structurel et importation), le tout pris dans une spirale de l'intervention publique qui n'a d'égal que la dégradation de la rentabilité de l'activité de pêche.

CONCLUSION

Il est clair que la situation actuelle de la pêcherie martiniquaise peut être ramenée aux éléments suivants:

- le caractère inapproprié de l'aide publique (renforcement de l'effort de pêche) dans un contexte de rareté croissante de la ressource,
- l'absence de contrôle de l'effort de pêche global en termes biologiques,
- une distribution "à la demande" des subventions d'équipement,
- une carence de suivi de gestion global des résultats économiques qui aurait servi à moduler la nature et la hauteur de l'aide publique.

Il est tout aussi clair que la gestion de la ressource humaine ne peut pas être durablement indépendante de la gestion de la ressource halieutique: on peut considérer que l'aide publique s'est donnée comme objectif premier de maintenir en activité un secteur de production en assurant ainsi l'implantation géographique des populations actives. Une politique de socialisation des pertes peut parfaitement aller dans ce sens. L'exemple du secteur cannier montre, sur ce point, comment, en dehors de considérations de rentabilité micro-économique, les pouvoirs publics assument un choix de rentabilité sociale, en termes de stabilisation des populations rurales et d'aménagement du territoire.

Mais la comparaison avec le secteur cannier de la Martinique trouve rapidement ses limites, car dans le domaine de la pêche l'état de la ressource n'est réductible, directement, à aucune subvention. Et sauf à s'engager dans une socialisation croissante et continue des pertes des unités de pêche, avec pour corollaire le dépeuplement croissant des fonds martiniquais, il a lieu de s'interroger sur certains choix fondamentaux, économiques et écologiques.

Ce diagnostic doit aussi prendre en compte le fait que les possibilités de transferts de main d'oeuvre vers d'autres secteurs sont réduites, voire nulles, et donc que la pêche, en tant que bassin d'emploi, doit être sauvegardée. Mais la pêche martiniquaise est en crise et ses symptômes actuels imposent l'établissement d'une réflexion sans ambages.

L'analyse de la situation de la ressource halieutique littorale est d'autant plus indispensable que les perspectives d'accès à des zones de pêche étrangères sont pour le moins limitées. Et l'espoir qu'attachent les professionnels à cet objectif n'est peut être pas en rapport avec la faible probabilité de sa réalisation.

En effet, au moins trois raisons militent pour considérer avec prudence cette voie étroite de l'extention du domaine de pêche des marins pêcheurs martiniquais:

- la situation de la ressource martiniquaise, même si elle n'est pas rigoureusement précisée, ne peut qu'inciter les pays limitrophes à un certaine circonspection vis-à-vis de l'accessibilité de leur propre ressource halieutique aux marins pêcheurs martiniquais,

- on peut se demander si la ressource halieutique de l'Arc Antillais (DOM mis à part) ne constitue pas pour les U.S.A, une réserve de protéines marines,

- l'ouverture des eaux étrangères à la Martinique signifierait leur ouverture à l'Europe toute entière, avec son potentiel d'exploitation considérable.

D'une façon concise et pour ne considérer que l'essentiel, il ressort que les difficultés rencontrées maintenant par le secteur pêche martiniquais sont la conjonction de deux questions majeures:

- l'une biologique qui est le résultat d'une non gestion de la ressource marine martiniquaise,

- l'autre économique qui renvoie au postulat d'un possible passage des unités de pêche de type artisanale, fonctionnant selon l'équilibre de la subsistance, à une activité structurée, avec des niveaux de d'investissement et de charges imposant une rentabilité et une organisation de gestion minimales.

Sur la base d'un tel diagnostic et en guise de conclusion, nous pourrons esquisser quelques principes pour un projet de plan d'aménagement du secteur pêche martiniquais.

L'équation selon laquelle pourrait se développer un tel plan devra moduler réduction progressive pluriannuelle de l'effort global de pêche et protection simultanée du pouvoir d'achat des inscrits maritimes selon

leur niveau d'activité qu'il faudra évaluer.

En corollaire, la pêcherie martiniquaise ne pourra plus être une pêcherie totalement ouverte et continuer à apparaître comme une entité dont on ignore le potentiel halieutique et économique.

Il devient indispensable d'en contrôler l'accès et d'en mesurer de façon suivie les capacités économiques et donc la rentabilité. Ce sont là les conditions préalables de tout projet de développement qui ne doit être confondu avec une croissance à tout prix.

BIBLIOGRAPHIE

- (1): J.A. Guérédrat: L'Adéquation Recherche Halieutique Pêche
Aquaculture en Martinique.
in Pêche et Aquaculture en Martinique
(Recherches et Pratiques), p 23-28.
Revue Martiniquaise des Sciences et des
Techniques.
N°2. A.S.M.A.R.T., 1985.
- (2): F. Delpuech et alii: Consommation Alimentaire et Etat Nutritionnel
à la Martinique.
O.R.S.T.O.M. Fort-de-France.
Juillet 1982.
- (3): Monographie des Pêches Maritimes. Affaires Maritimes. Quartier
de la Martinique. 1985.
- (4): Note de Présentation du Projet de Programme de Développement de
la Pêche. Affaires Maritimes. Quartier de
la Martinique. 1981.
- (5): Cl. de Miras, M. Bellemare, D. Joachim, E. Soumbo:
Répartition de l'Essence Détaxée dans le
Secteur de la Pêche en Martinique en 1985.
Etude des Concentrations de l'Effort de
Pêche à partir des Achats d'Essence Détaxée
des Marins Pêcheurs.
POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE
CARAIBE. REGION MARTINIQUE. ARDECOMAG.
Projet de Recherche Interdisciplinaire.
Fort-de-France. Janvier 1987. 67 p.
-

BIBLIOGRAPHIE DES ETUDES REALISEES PAR L'EQUIPE D'ECONOMIE
DU POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE CARAIBE

PROJET DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

REGION MARTINIQUE - A.R.D.E.C.O.M.A.G.

ET

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION MARTINIQUE

- 1) **COMPTE DE MAREE (JUILLET - AOUT 1985)**
Exploitation des Données ARDECOMAG.

C. de Miras.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.)
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°1 . 33 p.
Décembre 1985. Fort-de-France.

- 2) **EXPLOITATION DU FICHER DES INSCRITS MARITIMES.**
Affaires Maritimes - Quartier de la Martinique.

M. Bellemare.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.)
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°2 . 13 p.
Décembre 1985. Fort-de-France.

- 3) **ETAT DE LA MOTORISATION DE LA FLOTTILLE
DE PECHE COTIERE EN MARTINIQUE.**
Exploitation des Données du Recensement
"Bateaux-Moteurs-Engins de pêche".

C. de Miras, M. Bellemare et E. Soumbo.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.)
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°3 . 36 p.
Juillet 1986. Fort-de-France.

- 4) **REPARTITION DE L'ESSENCE DETAXEE DANS
LE SECTEUR DE LA PECHE EN MARTINIQUE EN 1985.**
Etude des Concentrations de l'Effort de Pêche
à partir des Achats d'Essence Détaxée des Marins Pêcheurs.

C. de Miras, M. Bellemare, D. Joachim et E. Soumbo.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.).
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°4 . 67 p.
Janvier 1987. Fort-de-France.

- 5) **ETUDE DES RESULTATS D'EXPLOITATION
D'UNITES DE PECHE ARTISANALE EN MARTINIQUE**
(Janvier - Juin 1986).

C. de Miras, M. Bellemare, D. Joachim et E. Soumbo.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.).
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°5 . 68 p.
Juin 1987. Fort-de-France.

- 6) **LA PECHE EN MARTINIQUE.**
Histoire d'un Projet de Développement.
(1964 - 1987).

C. de Miras.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.).
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°6 . 48 p.
Juin 1987. Fort-de-France.

7) **LA PECHERIE MARTINICAISE (I): SYNTHESE SOCIO-ECONOMIQUE.**

C. de Miras.

Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.

Rapport Intermédiaire de Contrat de Plan.

Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°7 . 28 p.
Mars 1987. Fort-de-France.

8) **LA PECHERIE MARTINICAISE (II): UN DEVELOPPEMENT EN QUESTION.**

C. de Miras.

Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.

Rapport Final de Contrat de Plan.

Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°8 . 23 p.
Juin 1987. Fort-de-France.

LISTE DES LABORATOIRES DU POLE

GUADELOUPE

U A G
Laboratoire de Biologie Animale
Laboratoire de Géologie Marine
B.P. 592
97167 POINTE A PITRE Cedex
Tél. (590) 82 45 29 - 82 58 06
Télex : UNIVAG 919 739 GL

ORSTOM / IFREMER
B.P. 1020
97178 POINTE-A-PITRE
Tél. (590) 82 05 49
Télex : 919 231 GL

GUYANE

IFREMER
B.P. 477
97302 CAYENNE
Tél. (594) 31 77 30

ORSTOM
B.P. 165
97323 CAYENNE
Tél. (594) 31 27 85
Télex : ORSTOM 910 608 FG

MARTINIQUE

IFREMER
Pointe Fort
97231 Le ROBERT
Tél. (596) 65 11 54/56
Télex : IFREMER 912 488 MR

ORSTOM
B.P. 81
97256 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél. (596) 70 28 72
71 71 18
Télex : ORSTOM 912 024 MR

VENEZUELA

ORSTOM
Apartado 373
CUMANA - 6101 - SUCRE
Tél. (093) 22294/ext. 129

POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE CARAIBE

Cette entité scientifique est née en 1985 de la mise en commun des capacités locales de recherche de l'IFREMER (Institut Français pour l'Exploitation de la Mer), de l'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) et de l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane).

Son objectif est de :

- promouvoir, mettre en œuvre et coordonner les recherches concernant le milieu, la gestion des ressources vivantes, le développement et l'aménagement de leur exploitation dans la zone caraïbe ainsi que la connaissance et la conservation des écosystèmes.

Ses recherches portent, actuellement, sur l'étude des écosystèmes marins, l'évaluation et l'aménagement des pêcheries artisanale et industrielle, l'aquaculture des mollusques, crustacés et poissons.

Ses laboratoires se situent en Guadeloupe, Guyane et Martinique et des chercheurs du Pôle peuvent être accueillis dans différents laboratoires par des équipes de pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération (voir en dernière page la liste des laboratoires et antennes).

This scientific entity was born in 1985, resulting from the local association of three national research institutes : IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) and UAG (Université des Antilles et de la Guyane).

Its aim is to advance, realize and coordinate the research concerning the physical oceanography, the management of living resources, the development and planning of their use in the caribbean area as well as the understanding and protection of their ecosystems.

Its research programs deal with : the study of marine ecosystems, the evaluation and planning of the small scale and industrial fisheries and the aquaculture of molluscs, crustaceans and fish.

The laboratories belonging to this group are situated in Guadeloupe, French Guyana and Martinique, but the scientific teams can be based in other laboratories of neighbouring countries through cooperative joint-ventures. (See laboratories index on the last page).

Esta entidad nació en 1985 de la confluencia de las capacidades locales de investigación del IFREMER (Institut Français pour l'Exploitation de la Mer), del ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) y de la UAG (Universidad de las Antillas y la Guyana francesas).

Su objetivo es promover, realizar y coordinar las investigaciones tocantes al medio, a la administración de los recursos vivos, al desarrollo y al fomento de su explotación en el área del Caribe así como al conocimiento y a la conservación de los ecosistemas.

Sus investigaciones actuales conciernen el estudio de los ecosistemas marinos, las evaluaciones y ordenación de las pesquerías artesanal e industrial, el cultivo acuático de los moluscos, crustáceos y peces.

Sus laboratorios se ubican en Guadalupe, Guyana y Martinica y sus investigadores pueden laborar en varios laboratorios con equipos científicos de los países vecinos en el marco de convenciones bilaterales de cooperación. (Ver la lista de los laboratorios en la última página.)